



Département de l'Aveyron
Commune d'ESTAING

☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Régis, Burguière, Lebrave, Sénéjean et
Mesdames Bernat, Dereumaux, Combes, Mommeja et Couseran.

Excusés : Madame Batut. Messieurs Marc et Alaux

Pouvoirs : Mme Batut à M. Pradalier ; M. Marc à Mme Couseran

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique territorial temps non complet**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial pour l'entretien des locaux communaux,

Le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1er mars 2019 :

- la création de 1 emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Filière	Cadre d'Emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint territorial	1	2	TNC 28h TNC 20h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20 heures par semaine.

- d'adopter les modifications du tableau des emplois à compter du 1er mars 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

❖ **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une lettre de démission de son poste de conseiller municipal de Monsieur DECOBERT Benjamin le 5 février 2019. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il en a informé immédiatement Madame la Préfète de l'Aveyron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

PRADALIER Jean

BERNAT Lucienne

BURGUIERE Jean-Pierre

COMBES Martine

COUSERAN Nathalie

DEREUMAUX Régine

LEBRAVE Louis

MOMMEJA Gisèle

REGIS Jean-Pierre

SAMPER Bernard

SENEJEAN Jean-Louis